

Entreprises L'Etat labellise l'égalité des chances

C'est le dernier né des arcanes de l'Etat. Le label Entreprises gardoises pour l'égalité des chances a été lancé hier en grande pompe par Boris Valaud, directeur de cabinet du préfet du Gard, en présence des principaux partenaires (*) de l'opération. Cette initiative qui s'inscrit dans le projet de déclinaison locale de la charte de la diversité mise en place au niveau national a pour but de récompenser les entreprises œuvrant en faveur, entre autres, de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations.

« Aujourd'hui dans le Gard, de nombreux chercheurs d'emplois se heurtent au mur des préjugés, de l'indifférence et de la discrimination, confie le directeur de cabinet du préfet. Par conséquent, pour faire appliquer l'égalité des chances, il a paru pertinent à l'Etat de se tourner vers les entreprises



De nombreux partenaires autour de cette initiative d'Etat. Photo M. P.

qui sont l'un des vecteurs les plus importants de l'intégration sociale. »

Ce label sera attribué à partir du mois d'octobre aux entreprises respectant un cahier des charges précis dans lequel on trouve notamment l'obligation pour celles-ci de

participer aux forums de l'emploi, de recourir au curriculum vitae anonyme et de permettre l'accès à un premier

entretien pour les diplômés bac plus deux à bac plus cinq. « Ce cahier des charges est mis en place pour une durée de trois ans. Au bout de

deux-huit, nous demanderons aux entreprises de réaliser un *autobilan*. »

Voilà une initiative fort intéressante mais dont on peut toutefois craindre le manque d'adhésion. Car recevoir un simple label sans contrepartie - financières ou fiscales notamment - n'a que très peu d'intérêt pour certains chefs d'entreprise qui n'ont qu'à faire leur marché auprès des milliers de chômeurs installés à leur porte.

Quant aux autres, ils n'ont pas besoin de charte, de label ou de quoi que ce soit d'autre pour embaucher dans des conditions honnêtes et objectives. ●

G. L.

► (*) On trouve entre autres l'ANPE, l'Afif, le Pims, la Cité des métiers, l'Afpa, Arpège, l'Aren et l'Académie de Montpellier.